



Statut de 1999 :

16 ans plus tard ... !

Le 04 février 2015, le SNPPT FO a participé à une réunion d'information sur la restructuration du corps des personnels techniques. Pour cette première, le SNPPT FO était représenté par des membres du bureau national et des élus CAP. **Tous ses représentants étaient des personnels techniques venus défendre au mieux les intérêts des personnels techniques.**

Suite à l'argumentaire que le SNPPT FO a remis à Madame Gorce, début janvier 2014 sur la nécessité de conserver un corps des personnels technique au sein de notre administration, celle-ci a partagé notre constat et a souhaité le maintien d'un corps de personnels techniques propre à l'AP.

La conclusion partielle établie sur la base des remontées cartographiques de 5 DISP indique qu'il faut davantage d'agents de catégorie B, autant d'agents de catégorie A, mais un peu moins d'agents de catégorie C. Selon Mme Gorce, l'arrivée de Genesis, outil Web géré depuis la centrale, nécessitera moins de maintenance donc moins de postes d'informaticiens. De plus, la réforme devra être à effectif constant si nous voulons, selon la DAP, avoir une chance qu'elle aboutisse.

Pour la DAP, deux stratégies peuvent être mises en place pour la révision des statuts :

- travailler directement sur les statuts, les grilles indiciaires et l'indemnitaire ;
- ou travailler au préalable sur les missions et les métiers.

La DAP privilégie la première option pour éviter que le dossier s'enlise, afin de porter la réforme au plus vite et en autofinancement.

Le SNPPT FO a mis en avant la nécessité de revoir les missions dévolues aux personnels techniques, avec mise en place de groupes de travail et d'un calendrier de discussions.

Après échange avec les Organisations Syndicales, la DAP s'est finalement positionnée sur la mise en place de groupes de travail.

La DAP a donné pour mission à M. Heuman et Mme Debaux la transmission d'un calendrier de travail intégrant les objectifs suivants :

- **fin des travaux sur les missions des personnels techniques en juin 2015 ;**
- **fin des travaux sur les statuts et l'indemnitaire au dernier trimestre 2015.**

L'état des lieux sera transmis aux OS au préalable. Les propositions des DISP seront transmises lors de la première réunion.

Le SNPPT FO a fait remarquer à la DAP que les personnels techniques sont placés sous statut spécial et que leurs grilles indiciaires devraient être sur-indiciées, ce qui n'est plus le cas actuellement pour les adjoints techniques et les techniciens.

Le SNPPT FO a aussi suggéré à la DAP d'utiliser pour le personnel technique une partie du budget RH alloué récemment pour la sécurité, notamment en vue de renforcer la sécurité informatique.

Le DRH adjoint a sollicité les organisations syndicales afin de remettre un projet statutaire et indemnitaire. Pour le SNPPT FO, le projet a déjà été remis à Mme Gorce lors de sa prise de fonction à la DAP.

Nous vous tiendrons informés des suites qui seront données à ce dossier.

Le 04 février 2015,
Le Secrétaire Général et les représentants du SNPPT FO